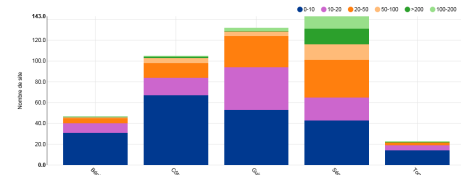


La pêche maritime artisanale au sein de l'UEMOA

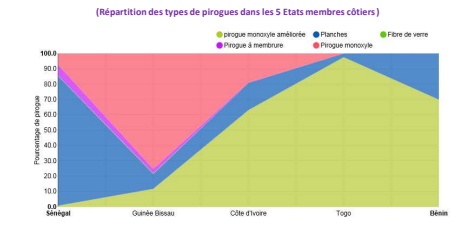


Le « Programme régional de renforcement de la collecte des données statistiques des pêches dans les Etats membres et de création d'une base de données régionale » a pour objectif de renforcer les capacités techniques et institutionnelles des pays membres de l'Union dans la collecte et le traitement des données statistiques des pêches et d'établir une base de données régionale. Il appuie les Etats membres dans leurs efforts d'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données statistiques. 69 indicateurs concernant les moyens et la quantité de production des ressources halieutiques, leur commercialisation ainsi que les conditions de vie des pêcheurs ont pu être renseignés à travers une enquête cadre conduite fin 2014 - mi 2015

Sénégal et Guinée Bissau leaders en termes de nombre de sites de débarquements et de taille du parc piroguier



Domination des pirogues en planches et monoxyles améliorées ou pirogues monoxyles selon les pays



Prédominance globale des pirogues en planches (65 % du nombre total de pirogues au niveau de l'UEMOA) surtout du fait de la dominance au Sénégal (85 %).
 Ailleurs, prédominance des pirogues monoxyles simples (Guinée Bissau) ou des pirogues monoxyles améliorées.
 Du Nord au Sud : remplacement progressif des pirogues en planches par des pirogues monoxyles améliorées du fait de la plus grande disponibilité de troncs d'arbre de grande taille au Sud (région forestière).

Un parc piroguier fortement motorisé



78,4 % de taux de motorisation sur l'ensemble des 5 Etats membres côtiers. Utilisation de moteurs hors bord fixés sur des tabourets arrière ou latéraux ou bien dans des puits.

- Particularités nationales**
- **Sénégal**, le pays le plus au Nord de la zone, dispose des sites avec les plus grands effectifs. Il y a une présence de sites abritant plus de 50 pirogues et 15 sites de plus de 200 pirogues.
 - **Bénin, Côte d'Ivoire et Togo** : au moins 60 % des sites sont de petite taille (moins de 10 pirogues par site).
 - **Guinée Bissau** : plus d'un site de débarquement sur 2 est de taille moyenne (parc piroguier compris entre 10 et 50 unités).

- Particularités nationales et régionales**
- **Etats les plus motorisés** : Sénégal (90,5 %) et Bénin (87 %).
 - **Etat le moins motorisé** : Guinée Bissau (22,5 % du parc piroguier).
 - **Fortes disparités régionales au sein des Etats** : disparités très sensibles en Guinée Bissau (région de Tombali (1,2 %) / Bissau (100 %)).
 - Taux de motorisation directement corrélé avec la taille moyenne des pirogues.

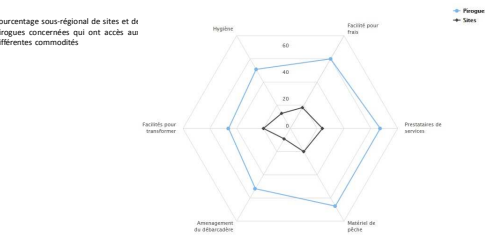
Près de 100 000 pêcheurs, dont 3 sur 4 sont basés au Sénégal

Pays	Nombre de pêcheurs à terre liés aux sites de pêche	Nombre de pêcheurs embarqués par site de pêche	Nombre de pirogues	Nombre moyen de pêcheurs par pirogue	Ratio (comparaison zone)	UEMOA
Bénin	4305	4198	728	5,91	0,38	4,60
Côte d'Ivoire	11002	10290	1808	5,84	0,34	11,90
Guinée Bissau	8475	7208	2407	2,69	1,51	7,00
Sénégal	68175	77013	12240	6,35	1,13	29,00
Togo	2648	2064	370	7,14	0,90	2,90
Total	92267	101193	18363	5,50	1,00	100

Fortes disparités inter-pays : 3 pêcheurs sur 4 exercent au sein de la pêche artisanale sénégalaise alors que 12 % sont en Côte d'Ivoire, 7% en Guinée Bissau, 5% au Bénin et 3% au Togo.



Des équipements et infrastructures peu répandus, ne bénéficiant qu'aux pirogues basées dans les grands sites



Une minorité de sites de débarquement (en moyenne moins de 2 sites sur 10) disposent d'un accès aux commodités et services liés à la pêche au niveau régional. En revanche, les sites équipés étant généralement de plus grande taille, 3 à 5 pirogues sur 10 peuvent bénéficier des commodités et services liés à la pêche.
Sénégal ⇒ pays le mieux pourvu en sites équipés / **Côte d'Ivoire et Guinée Bissau** ⇒ pays les moins favorisés.
 La présence de commodités et de services sur un site y favorisant le développement de l'activité de pêche et le nombre de pirogues qui y sont basées, mais la présence de nombreuses pirogues sur un site y encourageant également la mise en place de commodités et installation de prestataires de services.
 Les sites aménagés disposant d'un quel que pêche sont loin de constituer un cas général (8 % des sites seulement) mais, au niveau régional, une pirogue sur 2 (43 % exactement) est basée dans un site aménagé de ce type.

Pirogues monoxyles améliorées (Côte d'Ivoire)



Avec une production totale estimée à près d'un demi million de tonnes de produits (précisément entre 436 000 et 724 000 t), un nombre de pêcheurs estimé à près de 100 000 et un nombre de personnes vivant dans les ménages de pêcheurs approchant les 700 000, soit près de 1,4 % de la population totale, le sous secteur de la pêche artisanale maritime apparaît comme un élément non négligeable dans l'économie des cinq Etats maritimes de la zone UEMOA.

Ces enquêtes sur la pêche artisanale maritime de la zone UEMOA ont permis de confirmer que la pêche artisanale maritime était une activité largement répartie et plutôt bien intégrée sur l'ensemble des territoires nationaux. Si les sites de débarquements et d'habitation disposent en général des services de base comme l'accès à l'eau, l'éducation et la santé à proximité ou sur place, il a été fait le constat qu'assez peu de sites disposent de services facilitant l'activité de pêche. Cette situation dégrade certainement les performances de la pêche en tant que secteur économique. L'enquête a en revanche permis de noter une sensible concentration des parcs piroguiers dans les rares ports disposant de ces services.

La pêche artisanale ne génère que très peu de pertes après capture et la majorité des produits est commercialisée en frais après le prélèvement d'une part de 10 à 20 % pour l'auto consommation. Les deux principales techniques de transformation sont le fumé et le salé séché.

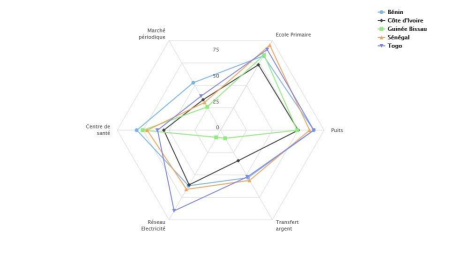
Des pratiques de migrations saisonnières de pêche sont observées dans tous les pays de la zone UEMOA mais ces pratiques ne semblent jamais dominantes. On doit cependant envisager ici un possible biais d'enquête ayant conduit à sous-enquêter les pirogues et pêcheurs effectuant des migrations.

La pêche artisanale maritime est caractérisée par une spécialisation forte des personnes impliquées dans cette activité avec très peu de poly-activité, mis à part en Guinée Bissau où 38 % des pêcheurs indiquent qu'ils font aussi de l'agriculture en période hivernage.

Au Sénégal et en Guinée Bissau, les productions halieutiques couvrent largement les besoins nationaux en produits de la pêche. Mais dans les autres pays de la zone UEMOA, la pêche artisanale maritime joue surtout un rôle d'apports de revenus pour certaines communautés tout en contribuant à une sécurité alimentaire locale, mais elle ne peut combler les besoins nationaux en poisson.

Les pêcheurs d'origine étrangère, ghanéens principalement, sont des acteurs prépondérants dans la pêche artisanale maritime des trois pays du golfe de Guinée et leur présence impacte de façon sensible le profil de la pêche et des conditions de vie du milieu pêcheurs de ces pays.

Des conditions de vie difficiles sur certaines côtes

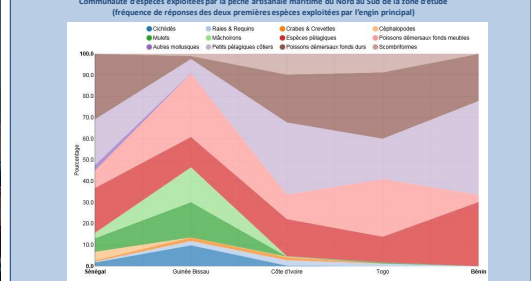


Dans la grande majorité des cas, le site de débarquement constitue le site d'habitation des pêcheurs ou est associé à un site d'habitation particulier et proche. La pêche artisanale maritime est par conséquent une activité bien intégrée géographiquement aux lieux de vie des pêcheurs et de leurs familles.

- Présence des commodités de base (accès à l'eau, à l'éducation primaire et à des centres de santé) sur place ou à proximité (moins de 10 km) dans 7 sites sur 10 en moyenne
- Faible présence des trois autres commodités (marché périodique, réseau électrique et transfert d'argent) dans l'ensemble des sites d'habitation

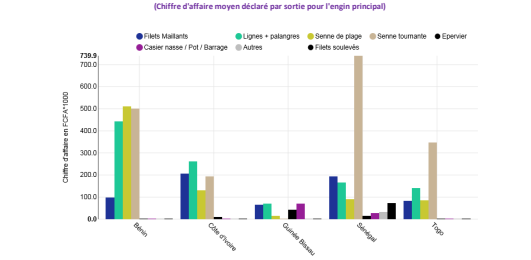
Globalement, la Guinée Bissau et la Côte d'Ivoire sont les pays où les conditions de vie dans les sites d'habitation des pêcheurs maritimes sont les plus difficiles.

Des ressources halieutiques diversifiées



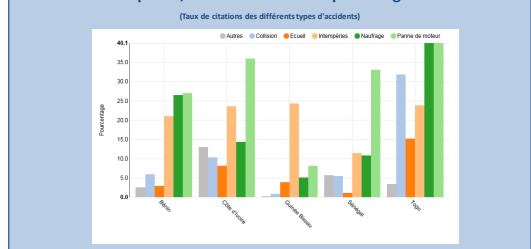
Il y a une succession de groupes d'espèces exploitées du Nord au Sud de la zone d'étude (zone de 12° de latitude avec notamment des zones au Nord à pluviosité faible (500 mm/an) et des zones au Sud à pluviosité forte (2 500 mm/an)).
 Spécificité des ressources dans la zone des Rivières du Nord (zone s'étendant du Sud du Sénégal à la Sierra Leone) : quasi absence des espèces démersales des fonds durs ⇒ remplacées par les espèces démersales des fonds meubles et une diversité de groupes d'espèces d'affinité estuariennes (ex: mullets, mûchoirons et chichlides).
 Zones géographiques au Nord et au Sud-Est des Rivières du Sud : dominance des espèces de pleine eau (pélagiques), en particulier les petits pélagiques côtiers (ethmaloses et sardinelles) et présence en second lieu des espèces démersales des fonds durs.

Des gains très variables selon les techniques de pêche pratiquées



Les techniques de pêche permettant de générer les chiffres d'affaire les plus forts varient selon les états considérés :
 • au Bénin, au Sénégal et au Togo, ce sont les sorties de sennes (surtout tournante) grâce aux très grandes quantités de petits poissons pélagiques capturés.
 • en Côte d'Ivoire, il s'agit des lignes/palanges ou du fait qu'elles soient utilisées en sortie longue (marée) pour capturer des espèces de haute valeur.
 Les filets mailants sont généralement associés à des gains moyens, alors que les éperliers, les filets soulevés et les casters/pots/barages sont des techniques conduisant à de faibles gains.

La pêche, un métier aux multiples dangers



Au 1^{er} rang des incidents et accidents plus ou moins graves qui peuvent affecter la sécurité des unités de pêche (pirogues) en mer en terme de fréquence : les **pannes de moteur** au moins une fois par plus d'un quart du parc des unités de pêche (sauf en Guinée Bissau).
 Au 2^{ème} rang : les **intempéries** (tempêtes) qui obligent à rentrer à terre.
 Faible fréquence des naufrages (sauf au Togo (40 % des pirogues touchées annuellement) et au Bénin (27 %)).
 Forte proportion de pirogues touchées annuellement par une collision au Togo (33 %).
 • **Guinée Bissau** : pays globalement le plus sûr par rapport aux incidents et accidents de mer.
 • **Togo** : pays globalement le moins sûr, suivi de la Côte d'Ivoire et du Bénin.
 La façade du Golfe de Guinée, marquée par l'omniprésence du phénomène de barre, semble donc globalement plus dangereuse pour la pêche artisanale que la façade ouest-atlantique.